

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2020-862 du 28 décembre 2020
portant approbation de la stratégie nationale 2021-2030
relative à la mise en œuvre de la zone de libre-échange
continentale africaine

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2-2019 du 7 février 2019 autorisant la ratification de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine ;

Vu le décret n° 2003-48 du 20 mars 2003 portant création et fonctionnement du comité national de suivi et de coordination de négociations commerciales multilatérales ;

Vu le décret n° 2010-36 du 28 janvier 2010 portant organisation du ministère du commerce et des approvisionnements ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-403 du 10 octobre 2017, relatif aux attributions du ministre d'État, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Est approuvée la stratégie nationale 2021-2030 relative à la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine.


Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2020-862

Fait à Brazzaville, le 28 décembre 2020

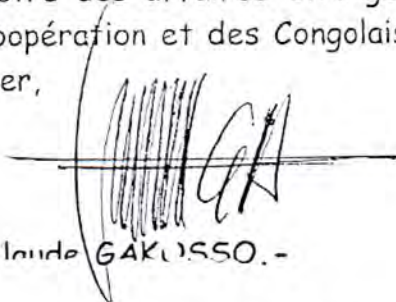
Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,



Clément MOUAMBA.-

Le ministre des affaires étrangères,
de la coopération et des Congolais de
l'étranger,



Jean Claude GAKUSSO.-

Denis BASSOU-N'GUESSO.-

Le ministre d'Etat, ministre du
commerce, des approvisionnements
et de la consommation,



Alphonse Claude N'SILOU.-

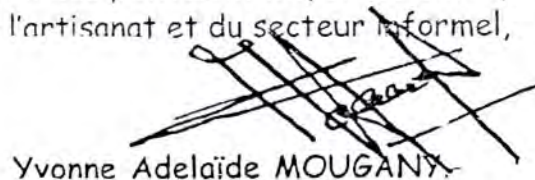
Le ministre des finances et du
budget,



Calixte NGANONGO.-



La ministre des petites et moyennes entreprises,
de l'artisanat et du secteur informel,



Yvonne Adelaïde MOUGANY.-